



Adhérent : _____ N° adhérent : _____
 RT : _____ N° SS : _____
 Votre mutuelle : ASPBT 6, rue Saint-Michel - BP 6165 - 14062 CAEN CEDEX 4
 Tél. 02 31 92 31 92
 S. PHAR. LABO. RADIO SAUX M. S. EXT. INOSP. OPTI. DENT.

ACTES MEDICAUX	Remboursements Sécurité Sociale en vigueur	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 0	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT OPTION 1	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT OPTION 2	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT OPTION 3	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT OPTION 4	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT OPTION 5
SOINS COURANTS							
Généralistes conventionnés	70% BR*	100% BR	120% BR	120% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Spécialistes conventionnés	70% BR*	100% BR	120% BR	120% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux (infirmières, sage-femmes, kinésithérapeutes, pédicures, podologues, orthoptistes, orthophonistes)	70% BR*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non pris en charge par la S. Sociale	/	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
Actes d'imagerie (radiologie conventionnelle, scanner, IRM, radiologie vasculaire diagnostique, médecine nucléaire diagnostique)	70% BR*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Actes d'échographie, doppler	70% BR*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Actes techniques médicaux (endoscopie, radiologie, cardiologie interventionnelle, chimiothérapie, radiothérapie, médecine nucléaire thérapeutique)	70% BR**	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Analyses, actes de biologie, prélèvements	60% BR*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Actes de chirurgie, obstétrique, anesthésie	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	200% BR
Transport	65% BR**	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
PHARMACIE							
Vignettes blanches, bleues et oranges	65% / 30% / 15% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
HOSPITALISATIONS							
Frais de séjour et honoraires	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR	180% BR
Forfait journalier	/	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
Chambre particulière :							
▪ Médecine, chirurgie : illimitée	/	23 €	31 €	39 €	46 €	53 €	55 €
▪ Neuropsychiatrie : limitée à 30 jours/an	/	23 €	31 €	39 €	46 €	53 €	55 €
▪ Maternité : limitée à 5 jours/an	/	23 €	31 €	39 €	46 €	53 €	55 €
Frais d'accompagnant	/	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	55 €
Maisons de repos, de convalescence et de rééducation	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Transport des malades	65% BR**	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Franchise de 18€ sur les actes supérieurs à 120€	/	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
DENTAIRE							
Soins dentaires	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.Sociale	70% BR	200% BR	250% BR	280% BR	310% BR	350% BR	400% BR
			Plafond de remboursement fixé à 1000 € /an et /bénéf.	Plafond de remboursement fixé à 1100 € /an et /bénéf.	Plafond de remboursement fixé à 1200 € /an et /bénéf.	Plafond de remboursement fixé à 1500 € /an et /bénéf.	Plafond de remboursement fixé à 2000 € /an et /bénéf.
Prothèses dentaires non remboursées par la S.Sociale	/	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR
Orthodontie remboursée par la S.Sociale (TO>50)	100% BR	150% BR	200% BR	200% BR	220% BR	250% BR	280% BR
Orthodontie remboursée par la S.Sociale (TO<50)	70% BR	150% BR	170% BR	170% BR	190% BR	220% BR	250% BR
OPTIQUE							
Verser, monture, lentilles remboursées par la S.Sociale	65% BR	100% BR + 120 €	100% BR + 150 €	100% BR + 200 €	100% BR + 230 €	100% BR + 300 €	100% BR + 250 € verres - 150 € monture 300 € lentilles
Lentilles non remboursées par la S.Sociale (par an et par bénéficiaire)	/	46 €	77 €	92 €	107 €	138 €	138 €
APPAREILLAGE, AUTRES PROTHESES							
Prothèses auditives, orthopédie, orthèse	65% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR	200% BR
Gros appareillages, autres prothèses	100% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR	200% BR
CURES THERMALES							
	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
PRESTATIONS SOCIALES							
Prime naissance, adoption	/	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €
Allocation Obsèques	/	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***
ACTES COMPLÉMENTAIRES							
Ostéopathie, chiropractie	/	/	/	100 €/an****	100 €/an****	120 €/an****	120 €/an****
Ostéodensitométrie	/	/	/	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Chirurgie de l'œil (forfait pour les 2 yeux)	/	/	/	300 €/an	300 €/an	600 €/an	600 €/an
PREVENTION							
Détartrage une fois par an	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite,	65% BR	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels

NOUVEAU

* hors participation forfaitaire d'1€ - ** vise la non prise en charge des franchises prévues par l'article 52 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et en respect du contrat responsable. - *** assureur de la garantie : Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF), enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le n° 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22. - **** forfait annuel réparti sur 4 séances, soit 25€ par acte pour les socles 2 et 3, et 30€ pour les socles 4 et 5. - **BR** : base de remboursement de la Sécurité Sociale. Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés.

Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées.



Des garanties et prestations optimales.

A l'ASPBTP, il n'y a pas de "petits contrats". Non seulement les garanties et la qualité des prestations sont au rendez-vous, mais l'ensemble des services essentiels sont offerts à tous les adhérents.

Nous sommes tous différents. Une chose est donc essentielle : chacun des salariés doit être couvert au plus près de ses besoins, qu'il s'agisse d'un **contrat obligatoire ou facultatif**.

Une prise en charge directe des frais de santé ou un remboursement en 48 heures.

La carte de tiers-payant est adressée gratuitement à chaque salarié couvert, directement à son domicile. Avec le Tiers-payant, les salariés n'ont aucune avance d'argent lorsqu'ils se rendent chez leur pharmacien et la plupart des hôpitaux, cliniques, laboratoires, centres optiques, centres mutualistes dentaires...

Nous pratiquons le tiers-payant avec plus de 5200 professionnels de santé.

Grâce à nos accords avec l'ensemble des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Basse-Normandie, nous vous garantissons le remboursement en 48 heures des autres frais de santé.

L'essentiel, c'est la santé des salariés. L'argent ne doit en aucun cas devenir une contrainte au moment où l'obtention de soins s'impose.

Un numéro de téléphone unique et un interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions et pour suivre l'évolution de vos besoins.

Pôle Gestion

➡ **Service Prestations**

➡ **Service Relation adhérent - cotisation**

L'essentiel c'est de permettre à chaque personne assurée de bien comprendre et de maîtriser à tout moment sa Complémentaire Santé.

Un service d'Assistance Santé et de Protection Juridique.

■ **INFORMATIONS** : nous vous apportons des réponses claires et détaillées à des questions d'ordre médical, pratique, social et juridique.

■ **ASSISTANCE** : vous ne pouvez assumer ponctuellement votre quotidien (hospitalisation, immobilisation au domicile). Nous pouvons vous apporter une aide répondant à des **besoins ponctuels** : **garde d'enfants, nounou de remplacement, aide ménagère.**

■ **ACCOMPAGNEMENT** psychologique en cas d'atteinte corporelle grave, de décès d'un membre de la famille ou de perte d'emploi.

■ **PROTECTION JURIDIQUE SANTE** en cas de **litige** avec un professionnel de santé ou un établissement de soins.

■ **En cas de MATERNITE**, des garanties d'accompagnement pour aider les familles ou les jeunes parents (**auxiliaire de puériculture, assistance psychologique, informations spécialisées.**)

@ Un site internet avec la consultation des remboursements www.aspbtp.fr

Allo Santé Assistance
0 810 710 020 - 24h/24 7j/7



Cotisations	2	0	■	■	Socle	■	Option	■	Option	■	Option	■
Tarif unique												
Adulte												
Enfant												
Isolé												
Couple												
Famille												

Maison du Bâtiment
6, rue Saint Nicolas - BP 6185
14062 CAEN cedex 4
Tél. 02 31 50 35 50 - Fax 02 31 50 35 45
aspbtp@aspbtp.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h